

Ressources humaines

## La réforme du concours national de praticien hospitalier est effective

Publié le 27/09/21 - 12h32

**Un décret et deux arrêtés parus au JO ce 26 septembre concrétisent la réforme du concours national de praticien hospitalier. Les inscriptions pour la session 2021-2022 s'ouvrent sur une plateforme dédiée du CNG et des ARS ce 27 septembre.**

C'est désormais acté. Les nouvelles modalités du concours national de praticien hospitalier (PH) entreront en vigueur ce 1<sup>er</sup> octobre. Un [décret](#), paru au *Journal officiel (JO)* du 26 septembre, modifie en effet l'accès au concours national de PH en unifiant le modèle des épreuves pour tous les candidats et en supprimant toute condition d'ancienneté pour se présenter au concours.

Il est complété par deux arrêtés, dont l'un détaille l'organisation des [épreuves 2021-2022](#). L'autre pose les [principes généraux](#) de la nouvelle organisation et fixe notamment les pièces à fournir pour constituer le dossier d'inscription. Le Centre national de gestion (CNG) a d'ailleurs mis en ligne un [décryptage](#) de la réforme et de la prochaine session, en date du 25 septembre.

### Une inscription dématérialisée

Les inscriptions s'effectuent désormais par voie dématérialisée sur une plateforme dédiée — dont le [lien](#) est en cours d'activation à l'heure où nous publions — gérée par le CNG et les ARS. Les inscriptions sont, pour cette session, ouverte du 27 septembre au 29 octobre 2021. Durant cette période, chaque candidat dépose sa demande de candidature sur la plateforme dédiée en sélectionnant l'ARS correspondant à son lieu de résidence. Le candidat ne résidant pas sur le territoire national sélectionne l'agence de son choix. Chaque candidat ne peut, pour une même session de concours, s'inscrire qu'auprès d'une seule ARS. Celle-ci communique un avis sur ces demandes au CNG. Le candidat dont le dossier est irrecevable est informé de l'avis de rejet par courrier électronique par l'ARS. Il est à noter qu'en cas de recours, il revient au centre national de se prononcer sur la recevabilité du dossier du candidat pour l'inscription au concours. Les candidats admis à concourir sont quant à eux inscrits sur une liste publiée sur le site Internet du CNG.

### Valorisation des parcours et projets professionnels

Outre l'inscription, plusieurs évolutions sont notables. Le concours valorise désormais le parcours du futur praticien et son projet professionnel en milieu hospitalier. Le dossier parcours projet et professionnel remplace le dossier technique "titre et travaux/services rendus". Un [modèle](#) pour constituer ce dossier est disponible sur le site du CNG. La condition d'ancienneté de deux ans d'inscription à l'ordre professionnel est supprimée. Tout comme la distinction entre type 1 et type 2.

Concrètement, comment vont se dérouler les épreuves ? La première étape est constituée de l'examen du dossier parcours projet et professionnel. Une épreuve orale d'entretien se tient ensuite face à un jury. Ces épreuves sont organisées par discipline et spécialité, en lien avec le dossier, et avec la possibilité de mises en situation. Des modalités dérogatoires d'audition en distanciel sont prévues dans les ARS. La demande doit en être faite par le candidat au moment de l'inscription. Cela concerne uniquement les candidats résidant en Outre-Mer et les candidats justifiant de raisons médicales sous certaines conditions.

Les textes publiés ce 26 septembre fixent enfin la composition du jury et les modalités d'évaluation. Les épreuves 2021-2022 se tiendront à Rungis (Val-de-Marne) du 24 janvier au 25 mars 2022. Le tour de recrutement est attendu en avril 2022.

---

**Clémence Nayrac**

---

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

**Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?**

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

**Votre structure est abonnée ?**

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>